



HAL
open science

La construction de l'ennemi : usages politiques contemporains de la notion de radicalisation

Caroline Guibet Lafaye

► **To cite this version:**

Caroline Guibet Lafaye. La construction de l'ennemi : usages politiques contemporains de la notion de radicalisation. *Terrorisme en France, en Turquie, en Italie et en Allemagne dans les années 1970*, Nov 2016, Leipzig, Allemagne. hal-01524254

HAL Id: hal-01524254

<https://hal.science/hal-01524254v1>

Submitted on 17 May 2017

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

LA CONSTRUCTION DE L'ENNEMI :

USAGES POLITIQUES CONTEMPORAINS DE LA NOTION DE RADICALISATION

Caroline GUBET LAFAYE¹

Colloque

« Terrorisme en France, en Turquie, en Italie et en Allemagne
dans les années 1970 »

16 novembre 2016

Université de Leipzig (Allemagne) et Centre for Area Studies (CAS)

Résumé : Il est de tradition politique, en France, de dénoncer les tendances à la radicalisation de son adversaire. Une étude systématique des discours politiques de 1980 à aujourd'hui a permis de mettre en évidence une inflexion notable du vocabulaire de la radicalisation entre 2003 et 2008, puis à partir de 2012 où il est employé pour désigner l'« ennemi intérieur ». À partir de 2012, les acteurs politiques font progressivement passer le terme du champ des rapports politiques partisans et des luttes sociales au registre du terrorisme et de l'islam pour concentrer quasiment exclusivement son usage aux questions religieuses. Dans cet article, nous mettrons donc en évidence les opérations de désignation de l'ennemi intérieur et de territorialisation de la menace qui lui est associée, spécifiquement localisée dans les « quartiers ». Nous montrerons que la « radicalisation » sert d'opérateur, dans le discours politique, au glissement du registre de l'adversaire politique à celui de l'ennemi voire du terroriste.

Abstract : French politicians used to denounce their opponents tendencies to radicalization. A systematic study of political discourses since 1980 to nowadays shows a notable reorientation in the vocabulary of radicalization from 2003 to 2008, and since 2012 where it is used to refer to the “enemy within”. Since 2012, the word “radicalization” is not used, in political discourses, to qualify political or social issues, related to politics or social reforms, but only to consider religious issues, and specially Islam and terrorism. This paper will underline designation processes of the “enemy within” and the related territorialisation of the threat in the suburbs (les “quartiers”). We will show that “radicalization” is used by political discourses to convert the “opponent” in enemy and even in terrorist.

¹ CNRS, Centre Maurice Halbwachs (EHESS - ENS), 48 bd Jourdan, F-75014 Paris. Contact : caroline.guibetlafaye@ens.fr.

Introduction

L'étude systématique de la presse nationale entre 1961 et 2016 montre que la notion de « radicalisation » s'est constituée en « formule » (voir Guibet Lafaye et Brochard, 2016), c'est-à-dire en « un ensemble de formulations qui, du fait de leur emploi à un moment donné et dans un espace public donné, cristallisent des enjeux politiques et sociaux que ces expressions contribuent dans le même temps à construire » (Krieg-Planque, 2009, p. 7), tout en semblant aussi « signifie[r] quelque chose pour tous à un moment donné » (Krieg-Planque, 2009, p. 55)¹. La radicalisation renvoie, dans les *media*, à un contenu référentiel mais présente également un caractère polémique que révèlent la variété de ses usages et la diversité des sphères dans lesquelles il est mobilisé.

Dans le vocabulaire politique, la référence à la radicalisation présente d'autres enjeux que nous allons aborder ici. Elle participe d'un processus de désignation de l'ennemi intérieur, faisant partiellement écho à la confusion, attestée dans la presse à partir de 2012, entre radicalisation et terrorisme (Guibet Lafaye et Brochard, 2016). Si dans les théories politiques classiques, l'institution du politique en référence non exclusive au couple ami-ennemi convoque la figure d'un ennemi, virtuel ou réel, extérieur, la production de la figure de l'ennemi intérieur, en l'occurrence à partir du champ de la radicalisation, ne coïncide pas tant avec des événements violents, advenus sur le territoire, qu'elle ne résulte d'un processus de construction, remontant à 2003 et procédant par étapes. Ce sont donc ces jeux discursifs et politiques, participant à la constitution d'une nouvelle figure de l'ennemi intérieur qu'est le jeune musulman (délinquant) issu des quartiers, que nous mettrons en évidence. La « radicalisation » sert ainsi d'opérateur au glissement du registre de l'adversaire politique à celui de l'ennemi voire du terroriste.

Cette conversion de l'adversaire en ennemi a connu, en France, des précédents dans un contexte de guerre coloniale en Indochine. Dans un même contexte colonial, le pays s'est distingué dans la construction de la menace intérieure liée à des courants de migration venant d'Afrique du Nord. Dans ce qui suit, nous dessinerons les étapes de la construction de l'ennemi intérieur en France, s'appuyant sur une logique à la fois identitaire et spatiale. Après avoir mis en évidence la réappropriation politique de la catégorie médiatique de radicalisation, nous analyserons les mécanismes politiques contemporains de désignation de

¹ Le présent article n'aurait pu être réalisé sans Pierre Brochard (CMH) qui a œuvré à la constitution du corpus et à la production des résultats quantitatifs (voir 2.2).

l'ennemi intérieur au cours des années 2000, en soulignant le rôle joué par l'appropriation politique de la notion de radicalisation dans un contexte de législations sécuritaires. La résorption du vocabulaire de la radicalisation dans la sémantique du terrorisme dessine la première étape de l'institution de l'ennemi intérieur dont les traits substantiels sont ensuite fournis par l'ethnicisation de la radicalité et figés dans la réduction sémantique de la radicalité à une orientation religieuse.

METHODOLOGIE

Nous avons procédé à une analyse de contenu systématique des déclarations, interviews, communiqués, mis à disposition sur le site de la Direction de l'information légale et administrative *Vie publique*¹. Cette analyse s'est adossée à une exploration chronologique et à un examen systématique des contextes sémantiques et historiques des occurrences du terme « radicalisation » dans le corpus. Cette occurrence permet de rassembler un total de 478 textes, couvrant la période du 20 mars 1980 au 20 février 2016, c'est-à-dire plus de trente cinq ans de production de textes politiques. Le corpus associe déclarations, discours, interviews, conférences de presse de personnes politiques, membres du gouvernement ou de l'opposition. L'année 2015 et les premiers mois de 2016 regroupent à eux seuls 133 textes.

1. La réappropriation politique d'une catégorie médiatique

Dans un article antérieur (Guibet Lafaye et Brochard, 2016), nous avons montré que le champ sémantique du terme « radicalisation » fonctionne dans le discours médiatique comme une « formule » (Krieg-Planque, 2009) et tend à se restreindre excessivement à partir de 2012 pour devenir synonyme de terrorisme islamique, bien que ce syntagme ne soit pas si étroit sémantiquement. À partir de 2012 et avec les meurtres de Toulouse et de Montauban, le champ se restreint. Le terme se trouve principalement mobilisé, lorsqu'il est question de l'islam, et tend à devenir synonyme de terrorisme islamique. Dans le corpus des textes politiques rassemblés, une inflexion semblable apparaît également, puisque plus de la moitié des textes (269 sur 478) ont été produits à partir de 2012.

Comment s'opère l'interaction entre discours médiatiques et discours politiques dans la restriction de la signification du syntagme « radicalisation » ? Le terme de radicalisation est

¹ <http://www.vie-publique.fr/>

utilisé, dès 1996¹, par les journalistes interrogeant les hommes politiques, mais de façon plus marquée à partir de 2001². Ce sont toujours les journalistes qui introduisent le terme mais pas nécessairement en lien avec les attaques du 11 Septembre. Néanmoins en 10 ans, le vocable se voit réapproprié par le politique. Jusqu'en 2012 « radicalisation » est, dans les discours des élus politiques, plutôt réservé à la qualification des tensions interreligieuses au Moyen-Orient. Le terme se voit progressivement convoqué pour qualifier des situations nationales et déporté du champ des rapports politiques partisans (à la fois parlementaires mais aussi pour qualifier les extrêmes surtout la gauche) puis des luttes sociales (syndicales, réformes des structures de protection sociale) vers des questions sociales, n'impliquant pas de luttes mais la gestion des rapports entre groupes religieux voire simplement de gestion de la communauté musulmane. S'opère un double enjeu de va-et-vient entre l'usage du terme radicalisation, dans le contexte du Moyen-Orient autour de conflits religieux qui, de ce champ, en vient à qualifier les difficultés posées par les communautés musulmanes en France – ces difficultés étant plutôt sociales que politiques contrairement à ce qui était le cas au Moyen-Orient puisqu'il est question de la violence dans les banlieues, des difficultés posées par les pratiques religieuses dans les lieux publics (hôpital, école). Le second mouvement va des difficultés nationales de coexistence – labellisées en termes religieux – des communautés vers le Moyen-Orient et la guerre contre l'État islamique. Toutefois à partir de janvier-février 2015, le terme « radicalisation » n'est plus utilisé pour décrire la situation au Moyen-Orient. Il est exclusivement cantonné, par le discours politique, au champ islamique où sont confondus des actes de violence (dit terroristes), des engagements militaires (luttes en Syrie ou en Irak) et des options individuelles concernant des pratiques religieuses. C'est avec N. Sarkozy en 2012³ et surtout M. Valls que s'ouvre un nouvel usage de la référence à la radicalisation. Ainsi à partir de 2012 la catégorie médiatique de radicalisation, déterminée restrictivement dans une identification au terrorisme, entre dans le vocabulaire politique assumé. Jusqu'au débat télévisé, de mai 2012 précédent le second tour de l'élection présidentielle, le personnel politique évitait, dans une logique d'apaisement social, de reprendre à son compte un terme tendu comme une perche par les journalistes.

¹ Conférence de presse de J. Chirac, le 7/07/1996. Puis Interview d'A. Richard, le 27/03/1999.

² Entretien avec H. Védrine, le 29/03/2001 puis les 16/09/2001 et 11/12/2001. Interview de J.-L. Mélenchon, 13/09/2001. Interview de B. Kouchner, 16/10/2001, etc.

³ Dans le débat télévisé avec F. Hollande, le 2/05/2012.

2. De l'adversaire à l'ennemi

Dans le corpus étudié et jusqu'en 2003, la figure de l'adversaire radicalisé s'incarne dans la désignation de l'extrême gauche et des syndicats. Le vocable est utilisé pour accuser l'adversaire et, en particulier, pour dénoncer ses actions. De même lorsqu'interrogeant Alain Juppé, à RTL le 24 juillet 2003, son interlocuteur le lance sur la piste de « signe de radicalisation » à propos de la réforme des retraites, le président de l'UMP répond :

« je crois qu'il y a à l'évidence dans notre pays et on l'a vu l'année dernière au moment des élections présidentielle et législatives ; il y a un phénomène gauchiste, trotskiste qui est puissant dans notre pays. L'an dernier l'extrême gauche a plus progressé en valeur relative que n'a progressé le Front National, contrairement à ce qu'on a pu dire. »¹

La « radicalisation » de la contestation sociale est placée sur le devant de la scène, à travers une dénonciation de la gauche et des syndicats associés, sans que le refus de la négociation de la part du gouvernement ne soit mentionnée ou que les scores du Front National ne soient interprétés sous ce prisme. Pourtant le FN au premier tour des élections présidentielles de 2002 recueille 16,86 %, le plaçant devant le PS². De même aux élections législatives de 2002, le FN compte 2 862 960 de votes et l'extrême gauche (EXG) 81 558³.

À partir de 2003, le débat public est marqué par la question du port du voile islamique à l'école. La mission d'information sur le port des signes religieux à l'école rend son rapport en décembre 2003. Dès le 7 octobre 2003, N. Sarkozy, alors ministre de l'intérieur, déclare : « le voile tient lieu d'affirmation d'une autre identité. Une identité humiliée est une identité radicalisée. »

À cette époque, s'amorce un tournant : le vocabulaire de la radicalisation passe progressivement du champ politique (l'extrême gauche) au champ social (l'islam, les questions liées à l'islam devant lesquelles s'efface progressivement la considération des luttes sociales). Cette évolution s'associe à des processus d'identification et de désignation de caractéristiques, propres à un groupe appréhendé à partir de son identité, perçue comme une altérité. Conformément au procédé mis en évidence dans les luttes sociales, la radicalisation

¹ On en trouverait un autre exemple avec la déclaration de Bruno Mégret, le 31/08/2003, dénonçant J. Bové ou de F. Hollande, 1/09/2003.

² Les autres scores sont respectivement pour le PC, la LCR, LO, le Parti des travailleurs : 3,37 ; 4,25 ; 5,72 ; 0,47%.

³ Partis non parlementaires. S'y ajouterait LO (301 984) et la LCR (320 467). Le PC perd 5 points et le FN 3,6 % contrairement à ce qu'affirme A. Juppé le 24 juillet 2003.

sert d'opérateur de condamnation du pôle désigné comme étant porteur d'altérité (voir L. Ferry, 18/11/2003).

Cette réorientation s'approfondit, lorsque le vocabulaire de la radicalisation converge avec celui du terrorisme. À partir de 2004, le syntagme radicalisation se voit explicitement associé au terrorisme islamique¹. La date clef, concernant les discours politiques, n'est pas 2001² mais 2008 puis 2012. Dans le contexte de faillite de la banque d'investissement de Wall Street, Lehman Brothers et de la crise financière subséquente sur l'ensemble des places financières mondiales, M. Alliot-Marie déclare, dans un article au *Monde* intitulé « Les démocraties face au terrorisme » que « Le terrorisme est l'ennemi commun des démocraties. L'islamisme radical n'est certes pas le seul en cause, il demeure toutefois une priorité. » (1/10/2008)³ À partir de cette date, l'expression (« islamisme radical ») commence à se figer dans les discours. Or il est difficile d'identifier des événements sur le territoire national ou dans le contexte mondial expliquant cette déclaration, si ce n'est la loi n° 2008-134 du 13 février 2008 autorisant la ratification d'une convention du Conseil de l'Europe pour la prévention du terrorisme, qui débouchera sur le décret n° 2008-1099 (28 octobre 2008). Cette convention « vise à créer de nouvelles incriminations *en amont de la commission d'actes terroristes*, à développer la coopération entre les Parties et à garantir l'indemnisation des victimes » (nous soulignons). Ses effets en seront perceptibles en 2012 puis en 2014⁴.

La sémantique de la radicalisation bascule ainsi du registre de l'adversaire à celui de l'ennemi (voir Schmitt, 1932, p. 73). La contiguïté temporelle entre une montée en puissance dans le discours politique du vocabulaire de la radicalisation, associée à une construction de la menace, d'une part, et le vote de dispositions législatives, d'autre part, s'opère à plusieurs reprises, *i.e.* en 2008, 2012, 2015.

Si la ministre de l'intérieur fait allusion aux attaques de Madrid en mars 2004 et de Londres en juillet 2007, pour 2008, elle ne mentionne que des « *projets* d'attentats découverts depuis en Allemagne, au Danemark ou en Italie » (30/09/2008). À cette époque, la mise en convergence d'une menace – par la suite décrite comme un ennemi – extérieure et d'une

¹ Voir la déclaration de D. de Villepin, le 28/09/2004 à New York.

² Contrairement à ce que suggère Khosrokhavar (2016).

³ Voir aussi Alliot-Marie, le 30/09/2008 à Saint-Denis.

⁴ Avec l'adoption dans le code pénal du délit d'« entreprise individuelle terroriste » en/09/2014.

menace intérieure s’amorce. Elle culmine en 2012¹. Le glissement de la menace communiste à la menace intégriste est explicitement assumé dans le discours politique :

« À l’heure où le communisme s’efface et avec lui *une voie politique de contestation*, l’intégrisme, la radicalité accueillent des personnes frustrées, mal à l’aise dans notre société, fragilisées, qu’elles soient originaires de pays musulmans voire de pays occidentaux. »

La désignation du danger glisse d’une idéologie (le communisme) à une religion (l’Islam)² qui finira par porter à elle seule le stigmate de la radicalisation. Dans un contexte de crises économiques et financières, s’accomplit la translation du vocabulaire de la radicalisation de la sphère sociopolitique de l’extrême gauche et du communisme à celle de la religion. Ce déplacement s’accompagne d’une lecture des clivages sociaux, non plus en termes de classes, mais d’ethnicité et de divisions socioculturelles.

L’impulsion européenne et ses effets sur les politiques françaises sont confirmés par le fil du propos. Le discours de M. Alliot-Marie réunit l’ensemble des éléments participant de l’élaboration de ce qui est présenté comme un « changement de paradigme », plaçant les clivages culturels et religieux au rang de menaces prioritaires, en matière de sécurité internationale et articulant questions internationales et préoccupations plus nationales (voir Amiraux, 2015, p. 91).

Cette orientation s’approfondit en 2012 lors du débat télévisé entre N. Sarkozy et F. Hollande, tous deux candidats à l’élection présidentielle 2012. Non seulement elle est passée de la gauche et de l’extrême gauche à l’Islam mais elle s’est également déplacée du terrain politique au terrain social, visant une religion et des façons de la pratiquer. Enfin, ce discours signe la caducité de la distinction établie depuis 2001 entre musulmans de l’intérieur et musulmans de l’extérieur sur qui portait le soupçon. L’attention se redirigeant au sein des frontières nationales, le fil rouge de la religion conduit à une assignation identitaire qui constitue en classe dangereuse un groupe social essentialisé autour de son identité religieuse. Elle s’adosse au discours, politiquement assumé en France, sur le fameux « choc des civilisations » (Huntington, 1996), consistant en une vision essentialiste et déterministe de l’histoire, qui explique les conflits par leur dimension culturelle (Kehailia, 2008). Elle illustre en outre l’hypothèse d’« une mutation des structures de la haine s’appuyant sur une recomposition des figures de l’« ennemi intime » et de l’exclusion intérieure, souvent sous

¹ Dans ce discours de la ministre de l’intérieur (de droite), sont posées des pierres (les prisons, les valeurs, la subjectivation de la problématique) qui seront reprises et étayées par le gouvernement socialiste de F. Hollande après son élection – à l’exception de C. Taubira.

² Sur l’évolution de la figure incarnant, dans les politiques publiques, le mal absolu, *i.e.* du communisme à l’Islam, voir Kundnani (2014).

couvert d'universalisme » (Balibar, 2007) dont nous verrons qu'il s'incarne dans la laïcité. Cette assignation identitaire se double de l'exclusion des questions sociales et politiques, associées à cette identité ou liées aux revendications de ce groupe. Ses revendications politiques et sociales (concernant l'emploi, le logement, la non discrimination, une meilleure insertion sociale, etc.) sont effacées au profit d'une mise en lumière des demandes de type identitaire, notamment liées à la religion (salles de prières, mosquées, non mixité, non exposition à des contenus d'enseignement non conformes aux convictions religieuses). Or elle revêt également une fonction politique puisque l'identification d'un ennemi constitue une condition du lien politique (Freund, 2004).

3. Radicalisation et ennemi intérieur

La réorientation de la radicalisation vers l'islam – et pas seulement vers le salafisme – dans la constitution de la figure de l'ennemi intérieur culmine dans la déclaration de M. Valls au Sénat le 16 octobre 2012, préparant le vote du projet de loi relatif à la sécurité et à la lutte contre le terrorisme (voir citation infra). L'ennemi intérieur est alors explicitement désigné¹. La notion d'« ennemi » constitue une sorte de « fourre-tout » (voir Edelman, 1991, p. 21-22), une notion valise, s'inscrivant dans un processus de construction équivoque d'un problème politique, dont la principale fonction est la négation des problèmes structurels comme le chômage (Ceyhan, 2001) mais également la pénurie de logement à des prix abordables, le pouvoir d'achat et les inégalités sociales, l'accès à des soins de santé de qualité, la guerre, le vieillissement et la dépendance des personnes âgées, le réchauffement climatique². La propension à traiter comme des problèmes ethniques les problèmes sociaux, portés par des minorités ethniques, a déjà été documentée en France (voir Castel, 2006, p. 798).

Le réalisme politique place au cœur de la construction de l'État et de la constitution de son pouvoir la référence à l'ennemi, celui-là détenant le monopole de sa désignation³. Ce pouvoir monopolistique lui permet d'assurer la protection et d'imposer l'obéissance. Dans des théories politiques classiques, l'institution du politique en référence non exclusive au couple ami-ennemi convoque la figure d'un ennemi extérieur, virtuel ou réel. Néanmoins toute menace

¹ « Ces individus, véritables *ennemis de l'intérieur*, représentent une menace diffuse qui demande donc un travail de surveillance lourd et méticuleux. »

² Voir le sondage « comment les Français voient 2011 ? »

³ « la distinction spécifique du politique [...] c'est la discrimination de l'ami et de l'ennemi. Elle fournit un principe d'identification qui a valeur de critère et non une définition exhaustive ou compréhensive » (Schmitt, 2009, p. 64).

interne à un État n'est pas portée au rang d'ennemi intérieur. Dans le cas présent, la conversion de la menace en un tel ennemi s'appuie sur l'existence de groupes spécifiques aux caractéristiques distinctives¹. Ces groupes sont marqués par une différence, une marginalité, une forme d'altérité qu'elle concerne, pour la France, leur origine, leur religion ou la façon de la pratiquer. Ce sont « les 'Autres', les 'barbares', ceux qui n'ont pas la même origine, qui ne parlent pas ou parlent mal la langue nationale, qui ne partagent pas les souvenirs historiques, qui ne participent pas aux fêtes traditionnelles de la nation et qui par hasard seulement, hasard de conquête, de migration, de liaison dynastique – font partie de l'État » (Koyré, 1945, p. 17). La désignation explicite de l'ennemi intérieur en octobre 2012, associée au champ sémantique de la radicalisation, intervient avec un décalage chronologique remarquable puisque les meurtres perpétrés par M. Merah à Toulouse et à Montauban interviennent en mars 2012. En revanche, à partir d'octobre 2012, Manuel Valls engage une campagne en faveur du projet de loi relatif à la sécurité et à la lutte contre le terrorisme qu'il place sous le paradigme de la radicalisation et de la lutte contre cette dernière². À sept mois de distance, l'affaire Merah sert néanmoins de toile de fond³. La surenchère politique sur le thème de la radicalisation est notable puisqu'après le vote de la loi n° 2012-1432 en décembre 2012, le ministre de l'intérieur délaisse provisoirement ce terme.

À travers cette désignation, une mutation est à l'œuvre, car du point de vue des théories politiques classiques, l'État « comme l'unité politique n'a que des ennemis extérieurs et ne tolère à l'intérieur que des adversaires, c'est-à-dire des antagonismes de groupements qui peuvent être en désaccord sur la politique générale du gouvernement existant et constituer une *opposition "légale"*, sans mettre en question l'existence de l'unité politique en tant que souveraineté absolue dans des frontières nettement délimitées » (Freund, 2004, p. 569). Comme M. Alliot-Marie en 2008, M. Valls ouvre son discours par l'évocation de « valeurs universelles [...] qui ont contribué à élever l'humanité, à libérer les individus, à apaiser les sociétés, à permettre le progrès » et au nom desquelles les démocraties occidentales seraient « l'objet d'attaques violentes et radicales » (16/10/2012)⁴. Cette raison posée, la logique de la

¹ La désignation d'un « ennemi intérieur » requiert « la présence au sein de la Cité de groupes non-intégrés, non embrassés par le lien social » (Koyré, 1945, p. 15).

² Voir le discours en Conseil des ministres du 3/10/2012, l'interview de M. Valls du 13/10/2012, en particulier son discours au Sénat du 16/10/2012, sa déclaration du 19/10/2012, l'interview du 25/10/2012, les déclarations à l'Assemblée nationale du 14 et du 27 novembre 2012.

³ Une épicerie casher est incendiée à Sarcelles le 19/09/2012.

⁴ Ou encore : « La France est visée [par Al Qaïda] en raison dixit des pratiques "non-islamiques" qui la caractérisent. »

légitime défense paraît immanquablement se justifier¹, d'autant qu'elle est présentée comme se déployant au nom de valeurs qui ne peuvent être remises en cause :

« Mohammed Merah a agi au nom d'une *idéologie de violence, d'un islamisme radical qui en veut à la France, qui en veut à notre République*, notamment pour *son engagement en Afghanistan et pour son idéal de laïcité*. Un islamisme radical qui porte en lui la haine des Juifs, de tous les Juifs, partout où ils se trouvent, parce qu'ils sont juifs... »

La constitution de l'ennemi intérieur, axée sur l'essentialisation de critères religieux et la pratique de l'islam, contribue à la désignation de groupes dangereux :

« Beaucoup de musulmans de notre pays, et tout particulièrement ceux issus de la deuxième et de la troisième génération, qui peuvent *douter de leur identité, sont exposés à l'interprétation salafiste de l'Islam*. »

Le ministre de l'intérieur dessine ainsi les frontières de groupes sociaux susceptibles de devenir terroristes, sur les critères d'une origine sociale, de l'adhésion à une religion et du fait d'être « exposés » à l'une de ses interprétations, conformément à un procédé de reconstruction d'un ennemi intérieur socio-ethnique (voir Rigouste, 2011) et dans l'occultation de la diversité sociogéographique des personnes sensibles à cette orientation religieuse et idéologique². L'affirmation d'une menace omniprésente sur le sol national tend à produire un sentiment de suspicion à l'égard de toute personne partageant apparemment *les caractéristiques prêtées aux auteurs des violences* : une catégorie sexuelle, telle nationalité, un groupe d'âge particulier, telle religion ou une certaine profession (Bonelli, 2005 ; Cesari, 2007 ; Lianos, 2005).

S'esquisse ainsi un jeu de profilage « indépendant d'une population criminelle et port[ant] sur une catégorie d'individus dont le chemin a croisé celui d'un suspect identifié et/ou qui partagent certaines caractéristiques générales avec l'ennemi supposé » (Bigo *et al.*, 2007, p. 322). Le fait religieux joue un rôle cardinal, dans la mesure où l'origine musulmane est souvent associée à une adhésion à l'islam radical (voir Castel, 2006) et devient un stigmat. Le religieux devient une variable associée au risque et à l'insécurité (Amiriaux, 2015, p. 91) et constitue un stigmat pour certaines populations.

¹ « La France est particulièrement visée. Ce n'est pas la première fois. Elle doit donc logiquement, impérativement, se défendre. À la violence aveugle et lâche, à la terreur, elle doit opposer la force. Une force pour arrêter, pour juger, pour punir : la force du droit. » (Valls, 16/10/2012)

² Or « les principaux facteurs à l'origine de la discrimination en Europe sont les politiques menées à l'égard des minorités ethniques en général, la politique anti-terroriste et les changements d'ordre juridique dans les systèmes d'immigration et de naturalisation. Cette discrimination [...] prend aussi la forme d'un discours politique, médiatique et intellectuel et d'obstacles aux pratiques religieuses. » (Bigo *et al.*, 2007, p. 332)

À partir de ce discours d'octobre 2012, la notion de « radicalisation » est utilisée, dans le vocabulaire politique, comme une *étiquette* (voir Krieg-Planque, 2009) permettant de désigner l'ennemi non pas seulement de l'État – comme le faisait le terme « terroriste » (Wieviorka, 1988, p. 15) – mais de la société française et de ses valeurs¹. Alors que la possibilité d'imputer le label « terroriste » dépendait jusque là de la réalisation d'actes de violence, l'attribution de l'étiquette « radicalisé » ne suppose même pas que des actes aient été commis mais simplement que des intentions, des velléités ou l'adhésion à une idéologie puissent être soupçonnées. La criminalisation de l'intention, de l'idéologie – et pas seulement de l'acte – sera par la suite concrétisée et institutionnalisée par tous les dispositifs de prévention de la radicalisation qui se déploieront au cours des années 2015-2016².

L'intention est ciblée – au nom de la vigilance et de la nécessaire réponse à une menace construite comme diffuse et comme d'un genre nouveau – quand bien même cette menace ne serait pas d'un genre nouveau (en particulier sur le fonctionnement en réseaux, comme l'ont montré les événements de janvier et de novembre 2015 en France, de mars 2016 en Belgique). À l'inverse, d'autres formes de radicalisation ou de violence politique ne sont jamais désignées sous la figure de l'ennemi, en l'occurrence celles de l'extrême droite et de la droite catholique, y compris dans des contextes de très fort clivage social et de violence politique ou sociale, comme lors du débat sur le mariage pour tous.

À partir d'octobre 2012 et dans un contexte d'attaques en France sans commune mesure avec ce qu'il a été en 2015 mais étroitement lié au vote de la loi relative à la sécurité, les discours du ministre de l'intérieur, de façon répétée et constante, font allusion ou évoquent un ennemi intérieur³. La construction contemporaine de cette figure procède quasi exclusivement du ministère de l'intérieur⁴, non pas seulement du fait des fonctions qui lui incombent mais de façon délibérée puisque le ministère de la justice⁵ propose un autre regard et que la

¹ « La radicalité ne se définit pas de manière objective, elle n'est pas une substance, encore moins une essence, mais plutôt *une entreprise de labellisation*, visant à dénier toute légitimité, voire toute rationalité, aux groupes étiquetés comme "radicaux" ». (Barbut, 2012, p. 98)

² Voir, pour prendre un seul exemple, le « Référentiel des indicateurs de basculement dans la radicalisation » publié en 2015 par le ministère de l'intérieur.

³ Voir M. Valls, 25/10/2012 ; 27/11/2012 ; 5/02/2013 ; 22/04/2013 ; 24/05/2013 ; 17/06/2013 ; 3/10/2014 ; 12/01/2015 ; 16/02/2015 ; 29/04/2015 ; 2/06/2015 ; 30/06/2015 ; 26/08/2015/09/2015 ; 26/10/2015 ; 12/11/2015 ; 17/11/2015 ; 9/12/2015 ; 11/12/2015 ; 18/01/2016 ; 5/02/2016 ; 13/02/2016. S'y ajoutent la déclaration de F. Hollande, 1/07/2013 ; B. Cazeneuve, 15 juillet 2014, 15/09/2014, 1/07/2015, 26/01/2016 (avec une variante : « le terrorisme de proximité » ; J.-Y. Le Drian, 1/12/2015, 18/01/2016.

⁴ Pour des précédents historiques, voir Codaccioni, 2015.

⁵ Le ministre de la défense J.-Y. Le Drian récuse la notion d'« ennemi de l'intérieur » pour réduire l'action des Européens engagés dans cette violence à de la criminalité (voir la déclaration du 1/12/2015). Il privilégie l'idée d'« une figure radicalement nouvelle de l'ennemi, celle d'un ennemi invisible, anonyme et parfois intraquable. » J.-Y. Le Drian récuse également la convergence accréditée par le premier ministre entre menace intérieure et

thématique persistera de sa part, une fois M. Valls devenu premier ministre. En effet, sur la période étudiée (1980-2016), Manuel Valls prononce 485 discours dont 60 évoquant la question de la radicalisation, *i.e.* 12,4 %. Les chiffres sont respectivement pour François Hollande de 1192 pour 26, *i.e.* 2 %, pour Najat Vallaud-Belkacem de 290 pour 20, *i.e.* 6,9 % et pour Christiane Taubira de 182 pour 10, *i.e.* 5,5 %. Cette désignation de l'ennemi intérieur participe de « la fabrication de l'ennemi » (Conesa, 2009), à l'œuvre dans les pays occidentaux depuis la fin de la Guerre froide.

Si l'acmé du discours sur l'ennemi intérieur coïncide avec la nécessité pour M. Valls de faire voter la loi de 2012, il tend à disparaître dans les années qui suivent mais reviendra en force à partir de 2015, comme si s'était opérée une prophétie auto-réalisatrice : le rôle des nationaux, dans les attaques violentes, ne devenant réel qu'à partir de janvier 2015.

4. De l'ennemi intérieur à l'ennemi global

Produit de la figure de l'ennemi intérieur, celle de l'ennemi global se déploie à un double niveau, intérieur et international. L'ennemi intérieur devient un ennemi social. Ses actes sont expliqués politiquement à partir de la thèse du déterminisme social :

« Merah a sans doute agi seul, c'est-à-dire qu'il a tué seul, mais il n'est pas un loup solitaire, contrairement à ce qui avait été dit au lendemain de ses meurtres de Toulouse et de Montauban, c'est-à-dire que tout simplement il a été influencé par un milieu social, par son quartier, par des rencontres, par ses déplacements, en Afghanistan et au Pakistan. » (Valls, 22/04/2013)

L'origine et l'environnement social sont désignés comme des facteurs de prédisposition au terrorisme. Cet ennemi intérieur est localisé géographiquement dans les « quartiers ». Toutefois à quasiment un an de distance des événements de Toulouse et de Montauban, la figure de l'ennemi intérieur est convoquée pour justifier que l'ennemi extérieur soit frappé, en l'occurrence que la France déploie ses forces au Mali :

« j'ai déjà eu l'occasion de vous le dire, que nous combattons à la fois un terrorisme à l'extérieur, c'est l'action de la France au Mali, contre ces groupes terroristes et criminels, mais nous combattons aussi un ennemi intérieur, parce qu'il y a des Français qui rentrent dans ce processus de radicalisation, de la petite délinquance, au trafic de drogue, à la conversion, parfois à un islam

menace extérieure : « Prenons garde cependant, derrière cette continuité opérationnelle avérée, à ne pas faire le jeu de l'ennemi en voyant un continuum politique de la menace. »

radical, à des déplacements à l'extérieur, ou tout simplement à travers Internet, ou en prison, donc il faut combattre avec la plus grande détermination, cet ennemi. »

Ce faisant, l'ennemi est à la fois territorialisé sur le sol national et déterritorialisé géographiquement (*i.e.* hors des frontières). Il est en outre circonscrit socialement puisque devient ennemi, non pas simplement le criminel qui a frappé, mais tout ce qui, au plan des faits, relève de la petite délinquance et du trafic de drogue – au motif que M. Merah aurait été aidé par des gens de son quartier¹. Ces assimilations contribuent au renforcement de politiques plus ambitieuses de lutte contre la délinquance au nom du terrorisme (voir Bonelli, 2005 ; Tsoukala, 2011). La criminalisation se situe également au plan des intentions puisque l'ennemi intérieur est à l'œuvre dans toute adhésion à ce qui, sans plus de précision, est appelé « islam radical »². Le portrait d'un ennemi global, assimilant terroristes et délinquants, est ainsi dressé et ce bien avant 2015³.

La figure de l'ennemi intérieur politiquement dessinée se voit progressivement réappropriée par les media⁴ qui interrogent, à partir de ce prisme, le ministre de l'intérieur sur la double attaque perpétrée par les frères Tsarnaev, au marathon de Boston le 15 avril 2013. Cette interview est l'occasion d'un approfondissement de la construction de l'ennemi global, M. Valls assimilant M. Merah, les opposants au gouvernement malien (rebelles touareg, salafistes, islamistes) et les frères Tsarnaev, alors même que les revendications des protagonistes sont sans commune mesure⁵. Chaque événement tragique, susceptible d'être placé en relation avec une revendication liée à l'islam, est interprété comme une preuve supplémentaire, confirmant l'existence de cet ennemi intérieur. Le procédé est répété, lorsqu'un soldat est tué à l'arme blanche à Londres le 23 mai 2013.⁶

De même et alors qu'en janvier 2013, le débat national se concentre autour du mariage pour tous et, en mai, autour des oppositions qu'il suscite, le vocabulaire de la radicalisation est exclusivement mobilisé, dans les discours du ministre de l'intérieur, pour préciser les contours de cet ennemi, dans un élargissement remarquable du spectre du danger intérieur, rassemblant

¹ M. Valls explique les actes de Merah en référence au réseau de soutien – qui constitue la version faible du réseau, *i.e.* celui assurant la logistique à l'intérieur – plutôt qu'en référence au réseau international.

² Voir « fascisme islamique » (Valls, 7/02/2013).

³ Sur les enjeux associés à cette assimilation, voir Codaccioni, 2015, p. 23.

⁴ J.-P. Elkabbach, Europe 1, le 22/04/2013.

⁵ Les attaques de Toulouse l'ont été par le groupe Jund al-Khilafah (soldats du Califat), lié à Al Quaïda, et celles de Boston ont été « saluées » par des membres du Hamas, du Jihad islamique et du Hezbollah. Le fait d'assimiler des « menaces » sans rapport se poursuit dans le discours du 24 mai 2013 où l'ETA et l'islam radical sont placés sur le même plan.

⁶ Les États-Unis ont aussi condamné cette « attaque », sans toutefois employer le terme « terroriste » (<http://www.lapresse.ca/international/europe/201305/22/01-4653256-un-soldat-tue-dans-un-possible-attentat-terroriste-a-londres.php>).

« l'islamisme radical, le trafic de drogue, l'immigration clandestine, le crime organisé »¹. La focalisation exclusive de la radicalisation sur l'islam est patente car, que ce soit du côté du gouvernement ou des *media*, « Le Printemps Français » qui prononce des menaces de mort et arbore le salut nazi n'est jamais envisagé comme un mouvement radical ou comme s'engageant dans un processus de radicalisation². Lorsqu'un journaliste suggère « une éventuelle radicalisation de certaines franges de l'ultra droite » (Patrick Cohen, 24/05/2013), la proposition reste sans écho³.

Ces paradigmes (auto-radicalisation et parcours individuels, menace globale associant le « terrorisme » nationaliste⁴ ou religieux, ennemi intérieur et ennemi extérieur) servent de soubassement aux orientations de la réforme des services du renseignement intérieur⁵. Le fil conducteur de la radicalisation, porté par la convergence supposée d'un ennemi intérieur et extérieur, conduit M. Valls à développer la thèse d'un « djihadisme global », « incarnation actuelle la plus dangereuse de l'idéologie terroriste. L'imbrication des menaces intérieures et extérieures, la présence simultanée d'un ennemi intérieur et d'un ennemi extérieur, le caractérisent fortement. » (Valls, 17/06/2013) La menace est présentée comme omniprésente, diffuse, rampante et envahissante (via les réseaux internet)⁶. Elle est idéologique (évocation de l'ETA, du PKK qui combat pourtant l'EI, de l'ensemble des contestations sociales), religieuse (islamique), électronique, sociale. Cette déclaration fait la peinture d'un ennemi total⁷, agrégeant toutes les formes de contestation et de mises en question de l'ordre politico-social.

Bien que le point d'ancrage de cette menace soit interprété comme étant les institutions républicaines, ce sont davantage les positions actuelles du gouvernement (*i.e.* le mariage pour tous et les réformes auxquelles les progressistes s'opposent) que la structure de l'État qu'elles mettent en question. En revanche, la désignation de l'ennemi total, réel ou virtuel, participe ici d'une réinstitution du politique et de l'État (voir Freund, 1965, p. 448). En effet, il existe une

¹ Sur les enjeux associés à cette assimilation, voir Codaccioni, 2015, p. 23.

² Rappelons que le 5 juin 2013 Clément Méric est frappé par des proches de la Jeunesse nationaliste révolutionnaire. Il décède le lendemain.

³ Ce n'est que suite aux résultats des élections partielles du printemps 2013 que F. Hollande affirmera « une radicalisation pour une partie de l'électorat de droite » (1/07/2013) mais l'occurrence est unique.

⁴ Voir dans ce discours les mentions d'ETA et du PKK.

⁵ M. Valls annonce cette réforme le 17 juin. Elle est officialisée par le décret n° 2014-445 du 30 avril 2014, qui entre en vigueur le 12 mai 2014. Comme en 2012, la construction de la figure de l'ennemi intérieur et extérieur est mobilisée par Valls à l'appui des réformes qu'il vise à mettre en œuvre.

⁶ « l'irruption de la violence aveugle et déterminée au cœur de notre société qu'est le terrorisme ne constitue qu'une partie du champ des menaces. Il faut prendre davantage conscience de leur pluralité. L'interconnexion numérique croissante augmente considérablement la vulnérabilité des systèmes d'information. » (Valls, 17/06/2013)

⁷ Voir aussi l'interview de F. Pellerin, 14/01/2015.

disproportion évidente entre les menaces désignées (cas typique de l'ETA, des animalistes et des environmentalistes) et le pouvoir de nuisance réel ou de subversion des structures de l'État.

M. Valls est nommé premier ministre le 31 mars 2014. Il cède la fonction de ministre de l'intérieur à Bernard Cazeneuve, qui le relaie pour défendre le projet de loi renforçant les dispositions relatives à la lutte contre le terrorisme, à l'Assemblée nationale. Le vocabulaire mobilisé est analogue. L'ennemi intérieur est provisoirement converti en « ennemis de leur propre pays »¹. Ses traits sont précisés par M. Valls, en octobre 2014, après l'inscription du délit d'entreprise individuelle de terrorisme dans le code pénal (article 421-2-6). L'ennemi intérieur ne se distingue alors plus seulement par ses connexions avec l'extérieur mais par *l'intention* de porter atteinte à ce qui est défini par le gouvernement comme les valeurs de la République :

« le premier objectif des terroristes, c'est de répandre la peur. C'est de frapper les consciences et la vie collective. C'est de s'en prendre aux valeurs de nos démocraties. Même s'il se forme à l'étranger, *l'ennemi peut être un de nos ressortissants* » (Valls, 3/10/2014).

La mise en scène de la dramatisation – autour de la figure de cet ennemi ainsi que la conjonction du combat contre ce dernier et de la promotion de valeurs, qui seraient propres à la France, s'affirment après l'attaque de Charlie Hebdo le 11 janvier 2015². Ainsi à l'occasion de la profanation de centaines de tombes juives en Alsace et des fusillades de Copenhague des 14 et 15 février 2015, le premier ministre évoque des « individus radicalisés qui sont sur notre sol, qui sont des Français et qui peuvent retourner leurs armes, leurs couteaux, leurs armes de feu contre nous, contre des militaires, contre des citoyens. » (Valls, le 16/02/2015) Délaissant l'image du réseau de la terreur (Wieviorka, 1991) et celles des cellules dormantes, plutôt convoquée par B. Cazeneuve, le ministre décrit un ennemi rampant (l'ennemi potentiel), une menace partout présente, appelant chacun à repérer autour de soi, dans son voisinage, son environnement professionnel le danger toujours prêt à surgir (cf. les appels aux professeurs, aux éducateurs, aux maires, etc.). Ainsi se trouve construite à la fois une société menacée et

¹ B. Cazeneuve, 15/09/2014. Bernard Cazeneuve remplace M. Valls et le relaie pour défendre le projet de loi renforçant les dispositions relatives à la lutte contre le terrorisme, à l'Assemblée nationale. Bernard Cazeneuve privilégie le syntagme « terrorisme en accès libre » (29/01/2015 ; Valls, 29/04/2015) La stratégie est comparable à celle mise en place en 2012, par M. Valls concernant le projet de loi relatif à la sécurité et à la lutte contre le terrorisme, puisqu'à présent c'est la loi sur le renseignement qui est à l'agenda.

² Sur la référence aux valeurs dans les politiques françaises récentes de lutte contre le terrorisme, voir Guibet Lafaye, 2016.

une société du soupçon généralisé, mais touchant plus spécifiquement les populations de confession musulmane (voir Amiraux, 2015).

Au-delà de la territorialisation de la menace dans les quartiers et les prisons (voir 3. infra), la présence de l'ennemi existerait diffuse partout en France. La menace ainsi décrite appelle logiquement une politique du renseignement exhaustive¹. Elle donne lieu à une déclaration de guerre à l'intérieur comme à l'extérieur², justifiée au nom de la légitime défense³. Pourtant dans les faits et depuis le 11 septembre 2001, les États membres de l'UE ont arrêté au moins 20 fois plus de suspects de terrorisme que les États-Unis (Cesari, 2007). Les résidents musulmans locaux, perçus comme des « ennemis étrangers », sont appréhendés comme une menace, invoquée pour justifier les limitations apportées à leurs droits juridiques et sociaux (Bigo *et al.*, 2007, p. 332)⁴. La mobilisation de la figure de l'ennemi devant les institutions de l'État (Parlement, Sénat) est requise pour recueillir un vote favorable à une loi du renseignement généralisé.

La désignation de l'ennemi participe et commande la redéfinition d'un ordre moral et politique⁵, dont la déclaration de M. Valls du 29 avril 2015 offre un exemple. Le politique est réinstitué sur un mode sécuritaire et autoritaire. Il est articulé à un remodelage de la société autour de valeurs définies comme fondamentales et à l'exclusion des revendications des minorités (via la diabolisation des communautarismes) (voir Guibet Lafaye, 2016).

Conclusion

Dans son acception restreinte de danger terroriste, la radicalisation s'est vue, depuis le début des années 2000, progressivement importée de l'univers médiatique vers le champ politique. À partir de 2003, le vocable de la « radicalisation » est convoqué pour désigner une altérité

¹ Voir la déclaration de B. Cazeneuve sur les priorités de la France concernant la stratégie internationale de lutte contre le terrorisme, à Washington le 19/02/2015.

² Voir Valls, 16/02/2015 ; 29/04/2015 ; 2/06/2015 ; 26/08/2015. En juin, la référence à la confusion et à la conjonction de ces deux figures de l'ennemi est rappelée au Sénat pour défendre projet de loi relatif au renseignement, présenté par le gouvernement. Le paradigme sera repris par M. Valls à l'Assemblée nationale le 30/06/2015 dans la perspective de l'adoption de la loi n° 2015-912 relative au renseignement. Quelques mois plus tard, il est question du « jihadisme radical, cet ennemi protéiforme, intérieur et extérieur » (M. Valls, 26/08/2015).

³ « oui, c'est une guerre puisqu'*ils nous font la guerre*. » (voir aussi M. Valls, 13/02/2016). Or ce motif est erroné puisque la coalition a commencé à frapper la Syrie et l'Irak en/08/2014 suite à la proclamation d'un Califat islamique le 28/06/2014 par l'organisation État Islamique en Irak et au Levant (EIL).

⁴ Sur la disproportion des politiques anti-terroristes aux États-Unis et en Grande-Bretagne, visant les Musulmans, voir Kundnani (2014).

⁵ Sur la reconfiguration politique et morale de l'ordre intérieur via la question de la radicalisation, voir Guibet Lafaye, 2016.

qui s'accomplira dans la figure de l'ennemi. Il est soumis à un déplacement du champ de la contestation sociopolitique vers celui des questions islamiques. Ce déplacement s'est associé, sur l'espace de dix ans (de 2003 à 2012) à la construction de la figure d'un ennemi intérieur marquée, si l'on songe aux événements les plus récents (en particulier de 2015), par un singulier décalage avec la violence dite terroriste dans l'hexagone. En revanche, elle est convoquée de façon *ad hoc* pour recueillir l'approbation de la première loi de sécurité intérieure puis pour de la loi sur le renseignement, dans un contexte où l'influence des décisions européennes pèse sur les choix nationaux dans le domaine.

L'adversaire, l'ennemi intérieur qui, jusqu'en 2008 (voir supra 2.1) pouvait potentiellement concerner tout opposant social, *i.e.* tout individu qui s'opposerait aux réformes sociales du gouvernement, n'est plus, depuis ces dernières années, que celui qui présente des signes de radicalisation – renvoyant à un terme dont on ignore la détermination précise¹. Cet ennemi intérieur ne se résout pas dans le terroriste islamique, passé aux actes, mais désigne celui/celle qui *pourrait* passer aux actes, présente des signes de radicalisation, aurait des intentions dans ce champ, adhère à une doctrine considérée comme intrinsèquement terroriste (le salafisme plutôt que le wahhabisme), dans une logique de criminalisation de l'idéologie elle-même. L'indétermination et la plasticité de ce terme – que le discours politique ne définit qu'à partir de trois critères² – renvoyant à un processus plutôt qu'à un événement le rend opératoire dans une multiplicité de contextes. L'ennemi n'a plus une qualité substantielle (le syndicalisme, le trotskyste, le musulman). Il n'est plus seulement celui qui porte une banderole, réalise un sabotage, séquestre un patron, provoque un incendie, pose une bombe mais tout individu séduit par un discours de mise en cause du gouvernement, ou qui choisit pour lui-même une autre orientation que celle proposé par la République (ou l'école de la République), *i.e.* celui qui « présente des signes de radicalisation ». La figure de l'ennemi radical, qui s'est construite progressivement (2003, 2008, 2012), permet ainsi de dessiner un danger aux contours très indéterminés (l'ennemi potentiel).

L'exportation idéologique de la radicalisation du champ politique vers le champ religieux fait admettre implicitement la disparition de l'adversaire – radical – ainsi que de toute contestation majeure sur la scène politique légitime, autorisée³. L'identification contemporaine de l'ennemi participe de la réinstitution du lien politique organisé, depuis 2012

¹ L'importation du terme dans le champ politique depuis les *media*, qui assimilent radicalisation et terrorisme, a joué certainement un rôle dans cette indétermination.

² « un processus progressif, l'adhésion à une idéologie extrémiste, l'adoption de la violence » (voir le « Référentiel des indicateurs de basculement dans la radicalisation »).

³ Carl Schmitt (1932) estimait que l'un des principes essentiels du libéralisme classique consistait dans la négation de l'ennemi politique, pour ne laisser subsister que les concurrents économiques.

autour d'orientations sécuritaires et autoritaires, au plan politique, mais également morales, autour de valeurs définies comme fondamentales (laïcité, sécurité) (voir Guibet Lafaye, 2016). Adversaires partisans et contestataires politiques, des années 1980 à 2003-2008, ont été effacés du discours politique sur la radicalisation, au profit de nouveaux ennemis : les musulmans dits radicaux.

Références

Amiriaux V., « Après le 7 janvier 2015, quelle place pour le citoyen musulman en contexte libéral sécularisé ? », *Multitudes*, 2/2015, n° 59, p. 83-93.

Balibar É., « Le retour de la race », *Mouvement*, 2/2007, n° 50, p. 162-171.

Barbut M., « “Qui sont les terroristes ?” Lutte de classement autour de la radicalité mapuche », *Lien social et Politiques*, n° 68, automne 2012, p. 79-100.

Beaud S. et Michel P., *Violences urbaines. Violence sociale. Genèse des nouvelles classes dangereuses*, Paris, Fayard, 2003.

Beaugé J. et H. Abdellali, « Élitisme françaises et construction du « problème musulman ». Le cas du Haut Conseil à l'intégration (1989-2012) », *Sociologie*, 1/2014, vol. 5, p. 31-59.

Berthaut J. *et al.*, « Pourquoi les faits-divers stigmatisent-ils ? L'hypothèse de la discrimination indirecte », *Réseaux*, 5/2009, n° 157-158, p. 89-124.

Bigo D. *et al.*, « L'évolution du paysage européen en matière de liberté et de sécurité : rapport à mi-parcours sur le projet challenge », *Revue internationale des sciences sociales*, 2/2007, n° 192, p. 315-342.

Bonelli L., « The control of the enemy within ? Police intelligence in the french banlieues », in D. Bigo et E. Guild (dir.), *Controlling Frontiers : Free Movement into and within Europe*, Londres, Ashgate.

Castel R., « La discrimination négative. Le déficit de citoyenneté des jeunes de banlieue », *Annales. Histoire, Sciences Sociales*, 4/2006, p. 777-808.

Cesari J., « The hybrid and globalized Islam of Western Europe », in Y. Samad et K. Sen (dir.), *Islam in the European Union, Transnationalism, Youth and the War on Terror*, Karachi, Oxford University Press, 2007.

Ceyhan A., « La fin de l'en-dehors : les nouvelles constructions discursives de l'ennemi intérieur en Californie », *Cultures & Conflits* [En ligne], 43 | automne 2001, <http://conflits.revues.org/569>.

Codaccioni V., *Justice d'exception. L'État face aux crimes politiques et terroristes*, Paris, CNRS, 2015.

Conesa P., « La fabrication de l'ennemi. Réflexions sur un processus stratégique », *Revue internationale et stratégique*, 4/2009, n° 76, p. 35-44.

Cumin D., « Carl Schmitt, Leo Strauss et le concept du politique », *Klesis. Revue philosophique*, 2011, 19 : Autour de Leo Strauss, p. 155-178.

Deltombe T., *L'islam imaginaire. La construction médiatique de l'islamophobie en France 1975-2005*, Paris, La Découverte, 2005.

Edelman M., *Pièces et règles du jeu politique*, Paris, Seuil, 1991.

Freund J., *L'Essence du politique*, Paris, Dalloz, 2004.

Gagnepain J., *Du Vouloir dire. Traité d'épistémologie des sciences humaines. Tome 2. De la personne. De la norme*, Bruxelles, De Boeck Université, Raisonsnances, 1991.

Guibet Lafaye C., « Dénoncer la radicalisation, reconstruire un ordre moral et politique », 2016, à paraître.

- Guibet Lafaye C. et P. Brochard, « La radicalisation vue par la presse : fluctuation d'une représentation », *Bulletin de Méthodologie Sociologique*, Paris, Sage, vol. 130, n°1, 2016, p. 1-24.
- Guild E. et P.S. Minderhoud (dir.), *Immigration and Criminal Law in the European Union*, La Haye, Martinus Nijhoff Publishers, 2006.
- Huntington S., *Le choc des civilisations* [1996], Paris, Odile Jacob, 1997.
- Kehailia G., « Faiseurs de guerre, faiseurs de paix : de l'usage politique des identités culturelles », *Revue internationale et stratégique*, 2/2008, n° 70, p. 41-52.
- Khosrokhavar F., « La sociologie de la radicalisation : entretien avec Farhad Khosrokhavar », *Les Sciences Economiques et Sociales*, ENS-Lyon, 10 janvier 2016.
- Kokoreff M., « L'émeute et le postcolonial à l'épreuve du politique dans les quartiers populaires », *Mouvements*, HS/2011, n° 1, p. 87-96.
- Koyré A., *La cinquième colonne* [1945], Paris, éd. Allia, 1997.
- Kundnani A., *The Muslims Are Coming ! Islamophobia, Extremism, and the Domestic War on Terror*, New York, Verso, 2014.
- Lapeyronnie D., *L'Individu et les Minorités. La France et la Grande-Bretagne face à leurs immigrés*, Paris, PUF, 1993.
- Lapeyronnie D., *Ghetto urbain*, Paris, Robert Laffont, 2009.
- Le Bot J.-M., « Julien Freund et l'essence du politique. Une lecture "mediationniste" », *Tétralogiques*, n° 20, 2015, p. 119-140.
- Lianos M., « Security, liberty and vulnerability in the risk society : A crosscutting work package », Document de travail 11, CHALLENGE, 2005.
- Maurin Éric, *Le Ghetto français. Enquête sur le séparatisme social*, Paris, Seuil, 2004.
- Mendjeli R. et Y. Raibaud, « Politique de la ville et construction de nouvelles images ethniques », *Volume !*, 6/1-2, 2008, p. 81-93.
- Pons S., « Les visages d'un ennemi : la fabrication du Viêt-Minh, 1945-1946 », *Relations internationales*, 2/2007, n° 130, p. 29-46.
- Rigouste M., *L'ennemi intérieur : la généalogie coloniale et militaire de l'ordre sécuritaire dans la France contemporaine*, Paris, La Découverte, 2011.
- Schaut C., « L'insécurité et son traitement politique en Belgique », *Cahiers internationaux de sociologie*, 1/2003, n° 114, p. 109-124.
- Schmitt C., *La notion de politique. Théorie du partisan* [1932], Paris, Champs classiques, 2009.
- Tissot S., « Reconversions dans la politique de la ville : l'engagement pour les 'quartiers' », *Politix*, 70, 2005.
- Tsoukala A., « Au nom du 11 Septembre. La presse face au terrorisme en France et en Grande-Bretagne », 2011. <http://lmsi.net/Au-nom-du-11-Septembre>
- Wieviorka M., *Sociétés et terrorisme*, Paris, Fayard, 1988.